

Étiquette du contenant français

GROUPE

14

HERBICIDE

DETAIL^{MD}

Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises
à feuilles larges dans les sites non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

PRINCIPE ACTIF : Saflufénacil 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32773

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,5 L à 1 000, Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung
Freienbach, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, un système de mélange et de chargement fermés doit être utilisé. Si on utilise une rampe d'aspersion en cabine fermée, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

NE PAS expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DETAIL^{MD}

Pour une suppression en prélevée et postlevée des mauvaises
à feuilles larges dans les zones non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

PRINCIPE ACTIF : Saflufénacil 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-
3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isotiazoline-3-one à raison de 0,0011 %
et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32773 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,5 L à 1 000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung
Freienbach, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DETAIL est une suspension concentrée dans l'eau qui supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges.

DETAIL procure un désherbage résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges à la fois en prélevée et en postlevée dans les zones non cultivées, incluant, mais ne se limitant pas aux emprises de chemin de fer, les stations associées aux emprises de pipe-lines, les passages à niveau de chemin de fer et les dépôts de rails, les servitudes d'utilités, les réservoirs de pétrole à la ferme, les installations de pompage, les rangées de clôtures non agricoles, bases militaires, ainsi que les aéroports. **DETAIL** peut être mélangé en cuve avec l'herbicide ARSENAL PowerLine ou le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles).

DETAIL est rapidement absorbé par les racines et par le feuillage; une fois absorbé, il est très mobile dans les plantes. **DETAIL** est un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogène oxydase (PPO). Les dommages à la membrane cellulaire causés par une inhibition de la PPO mènent à la mort du plant. Les mauvaises herbes sensibles développent des symptômes de dommage dans les heures suivant l'application lors de conditions de pleine croissance; la mort du plant survient dans les 3 à 5 jours dépendant des conditions de croissance. Grandes mauvaises herbes établies peuvent nécessiter plus de temps pour la mort complète de se produire.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, un système de mélange et de chargement fermés doit être utilisé. Si on utilise une rampe d'aspersion en cabine fermée, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime.

Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

NE PAS expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

TAUX D'APPLICATION

Pour un effet optimal, appliquer **DETAIL** avec l'adjuvant MERGE^{MD} à un taux de 0,5 % v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie). Traiter uniformément avec un équipement terrestre avec un volume d'eau d'au moins 200 L/ha. Utiliser un volume suffisant d'eau pour assurer un recouvrement uniforme.

Période d'application	Dose d'application (mL/ha)
Suppression en postlevée des mauvaises à feuilles larges dans les sites non cultivées	145 à 290 ¹
Suppression en postlevée et résiduelle en prélevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées	435

¹ **DETAIL** doit être utilisé à une dose plus élevée pour supprimer de fortes infestations ou des mauvaises herbes de plus grande taille.

Pour de meilleurs résultats, les applications en postlevée de **DETAIL** devraient être effectuées lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont petites (moins de 15 cm) et en croissance active. L'effet en postlevée peut être ralenti ou diminué sous des conditions climatiques nuageuses et/ou brumeuses ou froides ou lorsque les mauvaises herbes poussent sous des conditions de stress causé par la sécheresse ou autre facteur. Lorsque des populations plus denses et/ou des mauvaises herbes à feuilles larges de plus grande dimension sont ciblées, utilisez des volumes de pulvérisation plus grands et/ou une dose d'application plus élevée à l'intérieur de la gamme de dose retrouvée sur l'étiquette.

La durée de l'effet provenant des applications résiduelles en prélevée sera affectée par la dose d'application, les caractéristiques de sol, tout aussi bien que la quantité de pluie après l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Suppression en prélevée et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées

Pour une suppression en postlevée non-résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 145 à 290 mL/ha de **DETAIL**. Pour un effet optimal, cibler les traitements lorsque les mauvaises herbes ont moins de 15 cm de hauteur. Les mauvaises herbes plus grandes ou les infestations plus fortes vont nécessiter des doses plus élevées ou des mélanges en cuve. Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises herbes à feuilles larges ciblées en prélevée tel qu'indiqué ci-dessous par un astérisque dans la liste de mauvaises herbes, employer 435 mL/ha de **DETAIL**.

- Liseron des champs ¹
- Renouée liseron*
- Vergerette du Canada*
- Stellaire moyenne*
- Lampourde glouteron*
- Saponaire des vaches
- Pissenlit ¹
- Vergerette annuelle
- Sagesse-des-chirurgiens
- Séneçon vulgaire
- Lamier amplexicaule (répression)
- Renouée des oiseaux
- Kochia * (y compris les groupes 2 et 9 résistants)
- Renouée persicaire*
- Chénopode de blanc*
- Laitue scariole ²
- Mauve négligée
- Étoile du matin*
- Ipomée à feuilles de lierre*
- Ipomée blanche*
- Ipomée sauvage*
- Sisymbre élevé
- Moutarde, sauvage*
- Morelle, noir*
- Morelle à trois fleurs
- Morelle noire de l'Est
- Morelle poilue
- Amarante fausse-blite*
- Amarante à racine rouge*
- Amarante blanche*
- Pourpier potager*
- Petite herbe à poux*
- Grande herbe à poux*
- Canola (colza) spontané
- Bourse à pasteur
- Renouée de Pennsylvanie*
- Laiteron rude et potager
- Liseron des champs ²
- Tabouret des champs*
- Tournesol commun*
- Chardon des champs ¹
- Soude roulante*
- Abutilon*

* Appliquer 435 mL/ha de **DETAIL** pour un traitement de postlevée et la suppression résiduelle en prélevée.

¹ Suppression au stade de plantule et répression au stade de croissance des vivaces.

² Suppression de la partie aérienne par traitement de brûlage.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Le mélange en cuve est une stratégie reconnue pour retarder l'apparition de la résistance au herbicide tout aussi bien que d'améliorer le spectre de mauvaises herbes supprimées par le traitement d'un seul produit.

DETAIL + Herbicide ARSENAL PowerLine

Pour un désherbage résiduel à plus large spectre, mélangez en cuve **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine. Le mélange en cuve **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine procurera une suppression résiduelle d'un plus large spectre de mauvaises herbes, incluant la destruction des espèces de mauvaises herbes tolérantes au Groupe 2 ALS. Consultez l'étiquette de l'Herbicide ARSENAL PowerLine pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide ARSENAL PowerLine.

Pour les traitements de mélangez en cuve de **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine, utilisez l'adjuvant MERGE à un taux de 0,5 % v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie).

Produit d'association en cuve	Taux par hectare
Herbicide ARSENAL PowerLine	3,0 L/ha

DETAIL + Glyphosate

Le mélangez en cuve de **DETAIL** avec le glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel de potassium, sel di ammonium ou sel diméthylamine et homologué pour l'utilisation dans les sites non cultivées), procurera une suppression accélérée d'un spectre élargie de mauvaises herbes à feuilles larges par un traitement de brûlage incluant les espèces de mauvaises herbes à feuilles larges tolérantes au glyphosate sur l'étiquette.

Les mélanges en cuve de **DETAIL** avec le glyphosate et l'adjuvant MERGE à un taux de 0,5% v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie) peuvent améliorer la suppression des mauvaises herbes de plus grande taille.

Produit d'association en cuve	Taux par hectare
glyphosate	810 à 4320 g m.a. ¹

¹ Pour la suppression des graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. À une dose de 810 à 4320 g m.a./ha est équivalent à 1,5 à 8 L/ha de l'**herbicide liquide Roundup Transorb HC** (540 g m.a./L) ou 1,69 à 9 L/ha de la **solution herbicide Vantage Plus Max** (480 g m.a./L). D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter une conversion de la dose en fonction de la concentration de la matière active.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application de **DETAIL**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Commencer l'agitation.
3. Ajoutez **DETAIL** en premier et poursuivre l'agitation jusqu'au mélange complet.
4. Lors du mélange en cuve de l'herbicide ARSENAL PowerLine ou du glyphosate, ajoutez **DETAIL** suivi par la quantité recommandée du produit d'association en cuve.
5. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.
6. Ajouter en dernier lieu la quantité appropriée d'adjuvant MERGE au réservoir.
7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Nettoyer à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent. Appliquez dans un volume d'eau minimum de 200 L/ha pour assurer une couverture complète. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utiliser un plus grand volume d'eau.

Un meilleur recouvrement du produit résulte en une meilleure suppression des mauvaises herbes.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Délai de sécurité :
 - (a) Les sites non-militaires - Ne pas pénétrer ou permettre l'accès dans les zones traitées avant que le produit ait sèche.
 - (b) Les bases militaires - Ne pas pénétrer ou permettre l'accès au personnel militaire dans les zones traitées dans les 2 jours après le traitement.
3. Il n'y a pas d'intervalle avant récolte ou pour le pâturage requis pour **DETAIL** appliqué sur le fourrage de graminée ou le foin traité.
4. NE PAS appliquer directement dans l'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
5. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
6. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation **N'EST PAS** requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Utilisation	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un habitat terrestre
Pulvérisateur agricole*	Non-cultivées (excluant les emprises**)	20

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons de pulvérisation au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon de pulvérisation figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de pulvérisation figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide, **DETAIL** est un herbicide du groupe 14 et à d'autres herbicides du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **DETAIL** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de mauvaise herbe si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **DETAIL** ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes

et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

ARSENAL est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Étiquette de contenant facultative pour les contenants de petite taille

GROUPE

14

HERBICIDE

DETAIL^{MD}

Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises
à feuilles larges dans les sites non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

PRINCIPE ACTIF : Saflufénacil 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32773

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,5 L à 1 000, Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, ON L5R 4H1
1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung
Freienbach, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

NE PAS expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.